

**ARRETE N° A 45/2023
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux pour un raccordement fibre Rue Côte Maréchale,

Vu la demande du 22 juin 2023 (reçue en mairie le 22 juin) de l'entreprise MS Services 26 à Valence en charge des travaux, pour le compte de l'entreprise Sade (Loriol-sur-Drôme),

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise MS Services 26 / SADE est autorisée à réaliser des travaux de raccordement fibre Rue Côte Maréchale, à Saint Michel sur Savasse le jeudi 6 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Rue Côte Maréchale. La circulation sera assurée sur une seule voie pendant les travaux et une circulation alternée manuellement sera mise en place.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux le 6 juillet 2023. Seule l'entreprise MS Services 26 / SADE a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier. Le passage des piétons sera également interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise MS Services 26 / Sade.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 23 juin 2023,

Le Maire
Pierre COLOMB

